

AVIS CESEC N°2018-85¹

Relatif aux

Appels à projets 2019-2020 des aires d'accueil et de services pour camping-cars

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 07 décembre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse *aux appels à projets 2019-2020 des aires d'accueil et de services pour camping-cars* ;

Après avis entendu, Monsieur Daniel CHARAVIN, Directeur de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Sur rapport de Monsieur Jean-Paul PIERI pour la commission « développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 19 décembre à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

La Corse est une destination prisée par les camping-caristes. L'augmentation de la pression touristique et la protection du patrimoine naturel de l'île conduisent à revoir la politique d'accueil de ce mode de tourisme dont une partie importante campe en toute illégalité sur le domaine public, sur des délaissés de route, en forêt ou en bord de mer. Les utilisateurs de ces camping-cars ont en effet des besoins de stationner à la fois pour se ravitailler, pour vidanger et pour dormir.

La Collectivité de Corse au travers de l'Agence du Tourisme a décidé de repenser sa politique d'accueil de ce type de tourisme itinérant qui se développe avec un marché d'immatriculation de ces véhicules de loisir en très forte croissance.

¹ Adopté à l'unanimité

Il est proposé de :

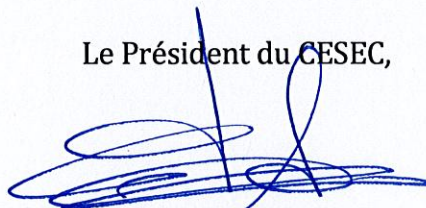
Prendre acte du rapport relatif à l'appel à projets 2019-2020 sur les aires d'accueil et de services pour camping-cars.

Décider du lancement de l'appel à projets 2019-2020, aires d'accueil et de services pour camping-cars décrit dans le rapport présenté.

D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de l'appel à projets.

Le CESEC émet un avis favorable à l'Appel à projets 2019/2020 concernant les aires d'accueil et de services pour Camping-cars.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA